



Medienmitteilung Communiqué de presse

telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax

Info/nk

Berne, le 15 décembre 2014

Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland communique:

Täuffelen

Deux hommes poursuivis pour meurtre

cpb. Le ministère public régional Jura bernois – Seeland a mis en accusation deux hommes qui sont accusés d'avoir provoqué un accident mortel dans le cadre d'une course de voitures illégale en décembre 2011 à Täuffelen. Un piéton qui avait été happé par l'une des voitures avait succombé à ses graves blessures sur les lieux de l'accident. Trois autres personnes avaient été blessées.

Le Ministère public régional Jura bernois – Seeland a mis en accusation deux hommes suite à l'accident mortel qui avait eu lieu le 17 décembre 2011 sur la route principale à Täuffelen. Les deux hommes âgés aujourd'hui de 21 ans sont notamment accusés de meurtre par dol éventuel, de tentative réitérée de meurtre par dol éventuel ainsi que d'infractions réitérées aux règles de la circulation routière. Ils devront répondre de leurs actes devant le tribunal régional du Jura bernois – Seeland (cour composée de cinq Juges).

Il est reproché aux deux accusés d'avoir pris part, à l'intérieure d'une localité, à une course de voitures illégale entre Anet et Bienne, plus précisément à Hagneck et Täuffelen, en dépassant par moment massivement la vitesse autorisée. Peu avant l'intersection entre le Höhenweg et la route principale à Täuffelen, un des deux accusés a perdu la maîtrise de son véhicule suite à une manœuvre de dépassement puis a effectué une embardée avant d'entrer en collision avec un véhicule arrivant correctement en sens inverse. Avant de s'arrêter, la voiture hors de contrôle a happé une famille se trouvant sur un passage pour piétons situé quelques mètres plus loin.

Le père de famille, âgé de 34 ans, avait succombé à ses graves blessures sur les lieux de l'accident. Alors que la fille s'en sortait indemne, le fils, la maman ainsi que le conducteur de la voiture qui arrivait en sens inverse avaient également été blessés.

Suite à une instruction d'envergure, le Ministère public régional dispose de suffisamment d'éléments à charge permettant de mettre en accusation les deux hommes. Cette mise en accusation se base sur les vastes investigations menées par la police cantonale bernoise ainsi que sur diverses analyses techniques et expertises. Les deux accusés ont constamment nié lors des auditions avoir effectué une course de voitures.

Note aux rédactions: Amaël Gschwind, du service d'information du ministère public, se tient à disposition pour tout renseignement en langue française jusqu'à 11h00, au numéro 032 344 58 77.